



CENTRE HOSPITALIER  
DE LA POLYNESIE FRANCAISE



P O L Y N E S I E F R A N C A I S E

DELIBERATION N° 39/2021/CHPF

Portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (Budget général) pour l'exercice 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 3114 CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement en date du 7 décembre 2021 ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 17 décembre 2021

ARRETE

**Article 1.** - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2022, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de vingt-sept milliards sept cent soixante-cinq millions sept cent sept mille trois cent quatre-vingt-huit francs CFP (27 765 707 388 francs CFP) est approuvé.

Il se décompose comme suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	TOTAL
Recettes (en F CFP)	23 663 300 000	4 102 407 388	27 765 707 388
Dépenses (en F CFP)	23 663 300 000	4 102 407 388	27 765 707 388
Résultat (en F CFP)	0	0	0

**Article 2.** - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2022 se décline par article de la manière suivante :

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget Primitif 2022
<b>002</b>	<b>EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET</b>	-
<b>603</b>	<b>STOCK</b>	-
<b>70</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>22 207 200 000</b>
706	Prestations de services	21 309 500 000
707	Vente de marchandises	740 000 000
708	Produits d'activités annexes	157 700 000
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.</b>	<b>107 500 000</b>
741	Subventions d'exploitation	107 500 000
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>272 600 000</b>
758	Produits de gestion courante	272 600 000
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 000 000</b>
766	Gains de change	1 000 000
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>777 000 000</b>
771	Autres produits exceptionnels	17 000 000
772	Produits sur exercices antérieurs	240 000 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.</b>	<b>298 000 000</b>
781	Reprises sur provisions pour charges	298 000 000
<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 663 300 000</b>

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget Primitif 2022
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>6 169 350 000</b>
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	4 467 100 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 702 250 000
<b>603</b>	<b>STOCK</b>	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 605 419 120</b>
611	Sous-traitance générale - Prestations à caractère médical	197 400 000
613	Locations	169 689 120
614	Charges locatives	780 000
615	Entretien et réparations	1 029 700 000
616	Primes d'assurances	156 100 000
617	Etudes et recherches	9 000 000
618	Divers	42 750 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 398 060 000</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	190 000 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	112 500 000
623	Information, publications, relations publiques	9 900 000
624	Transports	245 000 000
625	Déplacements, missions et réceptions	254 950 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	37 700 000
627	Services bancaires et assimilés	380 000
628	Prestations de services à caractère non médical	547 630 000
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>13 011 336 732</b>
641	Rémunérations du personnel non médical	6 844 750 000
642	Rémunérations du personnel médical	3 405 500 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 671 296 732
647	Autres charges sociales	5 790 000
648	Autres charges de personnel	84 000 000
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>10 000 000</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000 000
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>9 134 148</b>
661	Charges d'intérêts	2 134 148
666	Pertes de change	700 000
668	Autres charges financières	6 300 000
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>550 000 000</b>
671	Charges exceptionnelles s/op. courantes	2 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs	170 000 000
673	Titres annulés	80 000 000
675	Valeurs éléments d'actifs cédés (VEAC)	0
678	Autres charges exceptionnelles	298 000 000
<b>68</b>	<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>910 000 000</b>
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	910 000 000
<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 663 300 000</b>

Les recettes de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2022
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3 161 456 388
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	940 951 000
001	Utilisation excédent N-1	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 102 407 388</b>

Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	500 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	302 000 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	382 858 522
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 917 548 866
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 102 407 388</b>

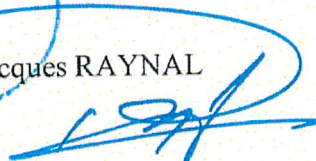
**Article 3.** - La directrice Centre hospitalier de la Polynésie française est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Papeete, le

Le Président

Un administrateur

Le Président  
du  
C.A. Jacques RAYNAL



Dr. Raimund RICHAUD  
Chef de Service  
Service de Cardiologie  
C.H.P.F. - PIRAE - TAHITI  
M 2255

